

Comité Consultatif des Usagers du Port du Croisic

24 novembre 2011

Compte rendu

Mise en place par la Saeml, la première réunion du Comité des Usagers du Port du Croisic s'est tenue le jeudi 24 novembre 2011 en présence des représentants suivants :

- ☞ Le Comité Local des Usagers Permanents de la Plaisance
- ☞ L'Association des Plaisanciers du Croisic
- ☞ L'Association des Clients du Port du Croisic
- ☞ Le Club des Croisières Croisicais
- ☞ Le Club de Plongée du Croisic
- ☞ La Coopérative Maritime
- ☞ Le Comité Local des Pêches
- ☞ La SNSM
- ☞ Le Bateau Ecole
- ☞ MecaNaval
- ☞ La Ville du Croisic
- ☞ Les retraités de la pêche
- ☞ La Saeml

La réunion a débuté à 16:30, dans la salle du Soleil Royal, à la Mairie du Croisic, pour s'achever à 19:00.

Après avoir rappelé l'origine de la création du comité, M. PALLADIN présente la situation générale de la Saeml et un bilan des actions menées ou engagées en 2011.

1. Situation économique

Globalement, la situation de ports est satisfaisante, en particulier coté ports de pêche qui ont vu leur activité revenir à l'équilibre grâce à l'action de l'ensemble des usagers soutenu par la mise en place d'une véritable mutualisation des moyens et des marchés.

Les ports de plaisance ont vu leur fréquentation augmenter normalement durant la saison estivale, dans un environnement économique toujours difficile.

Le transfert des concessions a été voté par le Conseil général en octobre avec un transfert à la Saeml des trésoreries et provisions de chaque port. Pour ce qui concerne le port de Plaisance du Croisic, le transfert attendu portera sur le transfert des provisions pour un montant de l'ordre de 130 K€. L'état définitif du transfert d'actif n'étant pas encore connu, le compte de résultat 2011 ne peut pas encore être établi.

Cependant les projections budgétaires montrent que le résultat 2011 du port de plaisance du Croisic devrait être comparable à ceux de 2010, avec des dotations aux provisions pour travaux de l'ordre de 50 K€.

Si ce résultat peut sembler très honorable, il est malheureusement insuffisant pour que le port puisse faire face aux travaux qui l'attendent dans les années à venir, et en particulier, les travaux de dragage des chambres.

2. Actions et investissements 2011

La Saeml présente les différentes actions entreprises au cours de l'année écoulée sur le plan administratif ainsi que les investissements réalisés ou en cours de réalisation.

La mise en place d'un ponton sur l'ancienne cale de carénage attend les résultats des tests de résistance du béton.

Le projet d'aménagement de la grande chambre en est au stade de l'étude de faisabilité. L'évolution de ce dossier dépendra des résultats de cette pré-étude.

3. Anticipation des charges à venir

Pour rappel, le dernier dragage des bassins plaisance a eu lieu en 2005, où 10.000 M3 de vase ont été retirés, clapés en mer pour un budget de l'ordre de 550 K€. C'est sur cette base financière que les dotations aux provisions ont été faite jusqu'à présent.

Or la réglementation en matière de dragage et de rejets en mer s'est durcie avec à l'horizon l'interdiction probable de tout rejet en mer de sédiments fins comme les vases. Par ailleurs, les seuils de contamination aux métaux (cuivre, sélénium...) ont été révisés et tout dépassement de ces seuils dans les vases entraînent automatiquement l'interdiction de leur rejet en mer et imposent un traitement et un stockage à terre dans des sites classés.

En effet, lorsqu'un sédiment est sorti de l'eau, il est désormais considéré comme un déchet dangereux en raison du sel qu'il contient et du risque qu'il peut représenter pour les nappes phréatiques (application du principe constitutionnel de précaution).

Ainsi nous venons d'avoir des devis pour le dragage de 10.000 M3 de vase dans le port de La Turballe, qui doivent être traitées à terre. Les coûts de ce type de dragage et de traitement varient aujourd'hui entre 250 et 330 € le M3 (étude du cabinet HIDRA 02 novembre 2011) – (soit de 170 et 220 €/T)

Il faut donc envisager d'ici 10 à 15 ans un budget compris entre **un et deux millions d'euros** pour éviter que les bassins du Croisic ne deviennent impraticables comme c'est le cas aujourd'hui du port d'échouage de Pornichet.

Même si le rythme d'envasement des bassins reste une variable difficile à appréhender, il faut donc dès aujourd'hui provisionner ces futurs travaux au travers d'une réévaluation des barèmes portuaires, comme suit :

4. Barèmes 2012

Les modalités de mise en place des nouveaux barèmes ont évolué dans le cadre de la DSP qui prévoit que les barèmes doivent être approuvés par le Conseil général sur proposition du délégataire après présentation aux usagers et au Conseil Portuaire.

M. PALLADIN rappelle que l'un des objectifs fixés par le propriétaire du port (le Conseil Général) à la Saeml est d'assurer le maintien des infrastructures en bon état.

En matière de politique budgétaire, l'objectif sera donc d'amener les tarifs du port au niveau nécessaire pour assurer son bon fonctionnement et sa pérennité dans le temps, ni plus, ni moins.

Par ailleurs, la Saeml, s'attachera à maintenir l'attractivité du port du Croisic par rapport aux ports voisins mais dans le cadre d'une cohérence tarifaire régionale.

Les évolutions 2012 traduisent cet objectif, selon les principes suivants :

- Pour tous les barèmes qui sont en cohérence avec les tarifs pratiqués dans les ports voisins à prestation égale => augmentation de 5 %
- Pour les barèmes à quai de la petite et de la grande chambre : Harmonisation des tarifs entre les deux chambres puisqu'à prestations identiques doit y avoir un barème identique. Pour les usagers concernés, le rattrapage sera de 5 % pour les petites tailles dans la grande chambre, de 5% pour les grandes tailles dans la petite chambre. Le rattrapage sur les autres tailles ne devrait concerner aucun usagers.
- Pour les places dans les chambres sur pontons : Evolution des barèmes vers les tarifications du port de référence afin d'être en mesure de faire face aux provisions nécessaires. Le principe de calcul appliqué a été le suivant :

Tarif 2012 = Tarif 2011 + ¼ différence entre les tarifs 2011 du Croisic et de l'arrière port du Pouliguen

Il en résulte une évolution de 9 à 14 % suivant les tailles.

L'autre méthode de calcul qui consistait à diviser le cout du dragage par 10 ou 15 (suivant son échéance) puis à partager cette charge annuelle entre les places concernées aurait été encore plus pénalisante pour les usagers et surtout ne tenait pas compte des améliorations potentielles des résultats du port dans les années à venir.

- Grand Banc : mise en place d'un barème unique de 350 €/an (mouillage à la charge des usagers) avec gel des emplacements existants.
- Forfait contractuel : Evolution de 10 % comparable à celui des pontons en chambre.
- Forfait journalier : Revalorisation des tarifs pour se mette en cohérence avec les ports de la région, tout en restant le port d'échouage le moins cher de la zone.
- Barème pour activités commerciales : Revalorisation de 5 %

L'impact de ces mesures sur les résultats du port sera suivi en 2012 afin de déterminer si elles peuvent à elles seules assurer la mise en place des réserves suffisantes.

Un point d'étape sera présenté au comité consultatif à l'automne prochain.

On doit constater que malgré ces revalorisations, le port du Croisic demeure le port d'échouage le moins cher de la région.

5. Retraités de la pêche

Pour rappel, ces places étaient gérées jusqu'à cette année par la CCI.

L'objectif du délégataire sera d'appliquer un tarif spécial égal à 50% de celui de la petite chambre (pour les places à quais) et de la chambre des vases (pour les places sur ponton).

L'évolution du barème se fera sur plusieurs années pour lisser les évolutions dans le temps, en tenant compte de la taille des unités.

Le nombre de place réservée aux retraités de la pêche est limité au nombre actuel (fin 2011).

Toute nouvelle attribution de place se fera en fonction de places libérées. Une liste d'attente pour ces places sera gérée par le port, sans taxe de renouvellement.

Pour bénéficier de ce tarif, les pêcheurs retraités devront justifier, à compter du 01 janvier 2012 :

- ☞ De 25 années de navigation sur Le Croisic
- ☞ De la pleine propriété du navire

6. Divers

Passeport Morbihan et autres mesures incitatives (question APCP)

M. PALLADIN indique que cet outil n'apporte aucune plus-value dans la gestion du port, compte tenu des pratiques de navigation des usagers. Le Croisic restera donc un port d'accueil pour 2012 mais n'émettra pas de passeport.

En revanche, il approuve la suggestion du comité en ce qui concerne la mise en place de mesures incitatives en faveur des usagers qui libèrent leur place l'été en les remettant à la disposition du délégataire.

Des mesures telles que des grutages gratuits vont être étudiées en 2012.

Transfert des concessions (CLUPP)

Le comité fait part de sa vigilance quant au transfert à la Saeml de toutes les provisions constituées par les usagers que ce soit en trésorerie ou en infrastructure.

Activités Economiques (Bateau école)

Le délégataire confirme au comité son souhait de soutenir les activités au sein de la concession portuaire dans le strict respect des règles en vigueur.

Dragage des accès aux bassins et à la SNSM (SNSM, APC, CCC)

Les associations rappellent l'existence de seuils à l'entrée des bassins.

La Saeml, indique que, malgré sa demande, l'entreprise de dragage n'a pas pu intervenir en début d'année car cela la faisait travailler trop près des ouvrages portuaires dont elle ne devait pas s'approcher à moins de 5 M.

D'autres solutions devront être envisagées.

La souille de la SNSM devrait être incluse dans le prochain CCTP du dragage du trait.

Envasement du bassin Hervé Rielle (CLUPP)

Le CLUPP rappelle qu'il existait auparavant une canalisation qui débouchait dans la chambre des vases et dont le flux devait limiter son envasement. Il pourrait être intéressant d'étudier l'impact d'une réouverture possible de cette canalisation.

Selon les pêcheurs, on avait à l'époque ferme cet ouvrage car il provoquait un ensablement de la chambre.